

# Fonds de soutien TA PME

Subvention équivalant à 50 %  
des frais encourus pour la réalisation  
d'une démarche stratégique,  
jusqu'à un maximum de 3 000 \$.

Les frais excédentaires sont à la charge de l'entreprise.  
Le comité se réserve le droit de refuser certaines demandes.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être une entreprise privée ou une coopérative avec activités commerciales
- Être une entreprise de moins de 50 employés

## EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES

- Organismes municipaux
- OBNL sans activités commerciales

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Subvention équivalent à 50% des frais encourus pour le volet 1 et/ou volet 2 et ce avant taxes;
- Une demande maximum par volet, par entreprise;
- Le remboursement maximum total est de 3000\$;
- Si des dépassements de coût survient durant la démarche, ils sont aux frais de l'entreprise;
- Les demandes peuvent être déposées en tout temps jusqu'à épuisement des fonds ;
- La priorité sera donnée aux entrepreneurs qui en sont à leur première demande;
- Le comité se réserve le droit de refuser certaines demandes.

## CONDITIONS

- L'entreprise doit faire affaire avec une entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation du diagnostic et la formation;
- L'entreprise doit avoir pignon sur rue au Témiscamingue et avoir débuté ses opérations avant le 1er janvier 2020;
- L'entreprise s'engage à aviser la SADC du Témiscamingue si, au cours de la période pendant laquelle la présente demande est étudiée, il y a une offre de contribution de la part d'autres intervenants au dossier;
- Les frais réclamés ne doivent pas faire l'objet d'un remboursement d'une autre source;
- Les fournisseurs doivent être des entreprises canadiennes et les coûts admissibles doivent aussi être en devise canadienne;
- L'entreprise doit compléter le formulaire de demande, fournir les soumissions des fournisseurs et répondre à toutes les conditions;
- L'entreprise doit accepter et remplir les conditions écrites dans l'Entente de contribution non remboursable et la signer.

## VOLET 1 – Branche ta PME

Permettre aux petites entreprises d'adapter leurs opérations en raison de la COVID-19 et ainsi assurer leur pérennité en se dotant d'un site transactionnel de base.

### COÛTS ADMISSIBLES

- Honoraires professionnels et frais de déplacement de consultants dans le cadre de la réalisation du mandat
- Frais d'hébergement pour l'ajout d'un outil transactionnel

### CONDITION ADDITIONNELLE

- L'entreprise ne possède pas de plateforme transactionnelle ou celle-ci n'est pas fonctionnelle au moment de la demande

## VOLET 2 – Adapte ta PME

Permettre aux petites entreprises d'innover et de se moderniser afin de mieux relancer leurs activités à la suite de la crise de la COVID-19, en les soutenant dans leurs démarches de réorganisation, de modernisation, d'automatisation du milieu du travail assurant le respect des normes sanitaires et un gain de productivité.

### COÛTS ADMISSIBLES

- Honoraires professionnels
- Frais pour formation ou de l'accompagnement
- Frais de logiciel et d'équipement

### PROJETS ADMISSIBLES

- Innovations et modernisation du modèle d'affaires
- Avancées technologiques ou procédés de fabrication innovants;
- Processus visant à soutenir de futures innovations ; (finance, gestion, produit, réseau relation client, etc.)
- Transformation numérique de l'entreprise pour assurer la pérennité;
- Projet d'innovation en lien avec le développement durable.

TÉLÉCHARGEZ LE FORMULAIRE DE DEMANDE  
POUR FAIRE UNE DEMANDE

<http://www.lasdt.com/pdf/FormulaireFondsTaPME.docx>

Une seule demande par entreprise est  
admissible peu importe le volet.

POUR PLUS D'INFORMATION

France Grenier  
SADC du Témiscamingue  
Téléphone: 819 629-3355 # 112  
Courriel: franceg@lasdt.com